

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 MAI 2023

OBJET :

CM2023_037
CARA

Schéma communautaire en
faveur de l'intégration des
familles dans leur
environnement
Exercice 2023
Convention de partenariat
Piliers 1 et 3

NOMBRE DE

***Conseillers Municipaux
ayant pris part au vote***

28

***DATE DE
L’AFFICHAGE
de la liste des
délibérations***

10 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le vingt-huit avril deux mille vingt-trois.

PRESENTS :

Mmes et Ms FERCHAUD / DAUDENS / ADOLPHE / BABIN / RENOULEAU / FRANCHI / BETIZEAU / GENSAC / DANIEL / PETIT / MAGEAUD / JUAN / DUBOIS / TOURNEUR / DORIDOT / NICOLE / LAPEYRADE TISON / HERNANDEZ / FRICAUD / LAVOIES / MOREL / DITGEN / NEVEU / JOLY / DELHAYE

ABSENTES EXCUSEES REPRESENTEES :

Madame RATISKOL représentée par Madame ADOLPHE
Madame ROUIL représentée par Monsieur DANIEL
Madame AFONSO CORREIA représentée par Madame JUAN

ABSENT EXCUSE NON REPRESENTE :

Monsieur BOTTON

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Pascale JUAN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

**CARA – SCHEMA COMMUNAUTAIRE EN FAVEUR DE L'INTEGRATION
DES FAMILLES DANS LEUR ENVIRONNEMENT – EXERCICE 2023
CONVENTION DE PARTENARIAT – PILIERS 1 ET 3**

Madame BETIZEAU, Adjointe, rappelle au conseil municipal que la loi NOTRe a obligé la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) à revoir ses statuts et ses champs de compétences, et notamment celui de la « politique de la ville ». Depuis le 1^{er} janvier 2017, cette compétence n'est plus déclinée en intérêt communautaire.

Aussi, par la compétence optionnelle « action sociale », la CARA a affirmé une politique en direction des familles et de leurs enfants en proposant un schéma communautaire, en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement, qui doit participer fortement à l'activité du territoire et repose sur 3 piliers :

- Pilier 1 : L'alimentation d'un observatoire par les communes et SIVOM
- Pilier 2 : Une fiche-action liée à la parentalité / une fiche-action liée à la santé / une fiche-action liée à la prévention
- Pilier 3 : La participation de toutes les communes et SIVOM à la politique d'information jeunesse de la CARA.

Depuis 2022, ce schéma qui initialement participait fortement à l'attractivité du territoire, participe maintenant à l'élaboration de la future Convention Territoriale Globale qui devrait être signée entre notamment la CAF, les communes, les SIVOM, la CARA, au 4^{ème} trimestre 2023.

Par courrier en date du 6 janvier 2023, la commune de Saujon a souhaité participer à la mise en œuvre des piliers 1 et 3.

Dans ce cadre, la CARA a décidé de soutenir financièrement la commune pour un montant de 38 825 € et propose une convention de partenariat pour l'exercice 2023 qui fixe les conditions d'attribution de l'aide financière, à savoir :

- Pilier 1 : 17 500 €
- Pilier 3 : 21 325 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER la convention de partenariat avec la CARA, pour l'exercice 2023, pour la mise en œuvre du schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement – Piliers 1 et 3,
- D'AUTORISER le Maire à signer la convention et tout autre document nécessaire à l'application de la présente décision.

Pour : 28
Contre : /
Abstention : /

Fait et délibéré le 4 mai 2023
Pour copie conforme
Le Maire,



P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,

P. JUAN